

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel JOZON, Maire.

Etaient présents :

M. Michel JOZON, Maire.

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Thierry GROSS. Karim AOUIDATE. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Patience BAMBELA. Jonathan GRAFTEAUX. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Patrick PIOT représenté par Mme Pascale COUDERC

M. Jonathan DELISLE représenté Mme Béatrice RIOLET

M. Rui Manuel MENDES représenté par M. Philippe PRON

Mme Geneviève SENATORE représentée par Mme Dominique FRICHET

Mme Olivia NARAYANAN représentée par M. Jean-Marie ABDILLA

Absents excusés :

Mme Marie-Laure VATINET

Mme Virginie LEQUESNE

Mme Christelle MACH PREVERT

M. Gunther JANICOT

Secrétaire de séance : M. David NEGRIN

Date de convocation/affichage : 20/09/2023

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 23

OBJET : 87/2023 – Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France 2022-2030.

La préfecture de la région Ile-de-France a pour obligation de consulter les Communes sur son projet de plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France.

Les mesures visent principalement la diminution des sources polluantes sur notre territoire. Cette action est en parfaite corrélation avec la demande de la ville de La Ferté-Gaucher sur une étude de réhabilitation de la voie ferrée reliant notre ville à celle de la gare de Paris Est via Coulommiers.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

**Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

EMET un avis favorable sur le plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France 2022-2030 considérant les éléments cités ci-dessus.

Le secrétaire de séance
M. David NEGRIN

Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.